



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## IMAGINEZ... CREEZ... VOTRE SAPIN DE NOËL

Catégorie : Adultes

Catégorie : Enfants

N° d'inscription : \_\_\_\_\_

Dans le cadre de l'animation de Noël, un **concours de sapin de Noël** est organisé le **dimanche 17 décembre 2017**.  
Le concours est ouvert aux adultes, enfants... à tous ceux qui veulent laisser libre cours à leur imagination.

Je soussigné(e) :

Nom, Prénom ..... Âge (Pour les ados et enfants) .....

Adresse .....

Téléphone (Obligatoire) ..... Adresse mail .....

**Souhaite participer au concours de Sapin de Noël du dimanche 17 décembre 2017.**  
**L'inscription au concours implique l'acceptation de tous les points du règlement ci-dessous**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature :



\*Fiche d'inscription à rapporter au Service Culturel - Mairie de Jonquières Tel : 04.90.70.59.04 - Mail : [infoculture@jonquieres.fr](mailto:infoculture@jonquieres.fr)

### RÈGLEMENT

#### ① Réalisation du sapin

Toutes les formes de sapins sont acceptées, sans aucune contrainte de matériaux, mais son format doit rendre possible son passage par une porte (maximum 1,90 mètre de hauteur et 0,90 mètre de largeur ou diamètre).  
Les créations ne devront pas contenir de matières/ matériaux dangereux ou inflammables.

#### ② Inscription

La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire.

2 catégories : Adultes et Enfants

Remplir et retourner ce bulletin au Service Culturel de la Mairie avant le **lundi 11 décembre 2017**.

Ce bulletin est disponible sur le site [www.jonquieres.fr](http://www.jonquieres.fr)

#### ③ Dépôt du sapin

Les sapins devront être déposés le **samedi 16 décembre 2017 au Centre Socio-Culturel entre 14 h et 17 h**. Au-delà de cette date, les sapins ne pourront pas être réceptionnés.  
Un numéro avec un code couleur (vert pour les adultes et rouge pour les enfants) sera attribué à chaque sapin permettant son identification et son élection.

#### ④ Expositions

Les sapins seront exposés au public le dimanche 17 décembre 2017 lors du Salon de Noël au Centre Socio-Culturel.

Les concurrents acceptent de prêter leurs créations pour qu'elles soient exposées lors de la manifestation.

#### ⑤ Récupération des sapins

Les créations devront être récupérées au Centre Socio-Culturel soit le dimanche 17 décembre 2017 à la fin du Salon de Noël soit le lundi 18 décembre 2017 entre 9 h et 11 h. Après le vendredi 22 décembre 2017 et sans nouvelle

de la part de leur propriétaire, les sapins pourront être donnés ou ne pas être conservés.

#### ⑥ Résultat du concours

Les créations les plus originales seront récompensées par le public, qui pourra voter sur place pour son sapin préféré.  
Les résultats du concours seront annoncés le mardi 21 décembre 2017, les gagnants seront informés par téléphone.

Un prix pour chaque catégorie récompensant le sapin le plus créatif et un prix pour les personnes ayant participé aux votes.

#### ⑦ Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs sapins décorés soient réalisées. De plus, sauf avis contraire, les lauréats autorisent la diffusion et la publication des dites photos dans la presse locale, sur les supports de communication de la Mairie et cela sans aucune contrepartie.

#### ⑧ Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, dégradation des créations et d'accident de personnes occasionné par des objets exposés, leur manutention, leur installation, pour une cause quelconque avant, pendant ou après la manifestation. Les participants au concours déclarent avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile.

L'organisateur aura toute autorité pour exclure tout participant au concours qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation. L'organisateur se réserve le droit de faire enlever toute installation susceptible de nuire à l'aspect général mais aussi à la sécurité.